



Sections des Bouches du Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes

COMMISSION « REFLEXIONS et PROPOSITIONS »

« L'APPRENTISSAGE - ETAT DES LIEUX et PROPOSITIONS »

La Commission a abordé puis fait des propositions successivement à propos des points suivants pour :

- 1 – valoriser à égalité les deux voies de Formation professionnelle initiale,**
- 2 – développer l'apprentissage,**
- 3- améliorer les différentes formes de mixité entre scolaire et apprentissage,**
- 4- développer la complémentarité entre les Contrats d'apprentissage et les Contrats de professionnalisation**
- 5- adapter l'apprentissage à l'évolution des métiers**

A- Membres de la Commission :

Alain DUMAZET (CGPME) ; Jean-Paul HAGNERE (Chef d'Etablissement Lycée privé sous contrat) ; Gérard PES (IEN-ET) ; Gilles CRESPIEN (Chef d'Etablissement Lycées privés sous contrat) ; Marc JEUNE (CET et Enseignant retraité) ; Annie MARRA (FCD) ; Gilbert CAUCHI (Président CFA de l'automobile) ; Philippe PICHOT (Chef d'entreprise) ; Franck ATTOYAN (Directeur CFA de la Coiffure) ; Caroline GOUY (Déléguée régionale AFT) ; Camille de VARGAS (CET et association Métiérama) ; Pierre INGOGLIA (Chef d'entreprise et Président de l'AFDET 84) ; Pierre SOLEILHAVOUP (ancien Directeur de CFA) ; Claude LENZI (Chef d'Etablissement Lycée public)

Animation : Jean-Christophe ABGRALL (Chef d'Etablissement Lycée public polyvalent et Vice-Président AFDET 13-04-05) ; Roland KASTLER (Secrétaire général AFDET 13-04-05)

B -Méthode de travail

Accueil et présentation du Lycée de la Fourragère de Marseille

Présentation par chaque participant :* de son parcours professionnel,* de ses attentes à l'égard de la commission

Présentation des objectifs du groupe de travail :

- **Partir d'un état des lieux de l'Apprentissage**, à mutualiser entre les membres du groupe : législation; évolutions récentes; situation dans les départements des 13, 84, 04 et 05 ; puis,
- **Aboutir à des propositions à transmettre** ensuite à la section AFDET puis après accord, à l'AFDET nationale (Conseil d'Orientation, CA et au Président).

C - Modalités

- *Travail en groupe ; Contributions individuelles ; Témoignages* : Conseil Régional ; Branche(s) professionnelle(s) ; Rectorat DAFPIC et SAIA) ; directeur (s) de CFA publics et privés)

D- Les propositions de la Commission :

1 – pour valoriser les deux voies de Formation professionnelle initiale :

La Commission a fait un état des lieux des formations professionnelles initiales dans l'Académie.

Quatre propositions :

La Commission souligne l'intérêt à ce que l'AFDET réaffirme dans le contexte actuel que :

- **les deux voies de Formation professionnelle sous statut scolaire ou étudiant et par Apprentissage doivent être considérées comme complémentaires et d'égale dignité.**
- **L'Apprentissage doit donc être maintenu comme partie intégrante de la Formation initiale.**
- **L'Apprentissage doit donner la possibilité de préparer le (ou les) même(s) Diplôme(s) professionnels que ceux préparés en Formation professionnelle sous statut scolaire ou étudiant,**
- **L'Apprentissage devrait être accessible et proposé à tout jeune qui souhaite achever ainsi son parcours de formation professionnelle initiale.**

2 – pour développer l’Apprentissage :

Après échanges d’informations sur les causes de la récente et forte diminution puis stagnation du nombre de contrats d’apprentissage, notamment aux premiers niveaux de qualification, la Commission a identifié les facteurs suivants :

- *La suppression de la prime pour les entreprises,*
- *L’insuffisance de la connaissance et de l’information de l’apprentissage dans les Collèges,*
- *La poursuite de l’augmentation du chômage, le contrat d’apprentissage étant un contrat de travail,*
- *La responsabilité juridique directe du chef d’entreprise en cas d’accident du travail d’apprentis mineurs si accès à machines dangereuses.*
- *La complexité administrative trop grande*
- *Le Calendrier trop « rigide » (année scolaire)*
- *Le Manque de lisibilité à propos des rôles respectifs des contrats d’apprentissage et des contrats de professionnalisation.*
- *La Nécessité de mieux reconnaître l’effort du maître d’apprentissage à la fois dans son statut mais aussi financièrement.*
- *La taxe d’apprentissage ne joue plus son rôle. Les fonds qui proviennent des entreprises financent trop peu les centres de formation et les établissements.*
- *Le manque de pérennité de la politique des contrats d’objectifs et de moyens (COM) avec les Régions et l’Etat*
- *Certains des jeunes rentrent de plus en tard en apprentissage et sans compétence professionnelle Cela revient à demander à un artisan de payer deux fois plus cher un jeune sur le critère de son âge alors qu’il se présente, en niveau de compétences, au même niveau qu’un jeune de 17 ans ou 18 ans.*
- *D’autres jeunes arrivent au contraire trop jeunes et sont difficilement acceptés par les entreprises.*

Huit Propositions :

- **Mieux préparer le jeune à son entrée dans le monde professionnel en travaillant en amont sur sa posture**
- **Mieux préparer les entreprises aux comportements des jeunes de la génération Y voire Z**
- **Prendre en compte la formation des Maîtres d’apprentissage dans les CFA ou UFA,**
- **Proposer des parcours progressifs, une année sous statut scolaire puis une ou deux années en tant qu’apprenti,**

- Favoriser la mobilité indispensable des apprentis en mettant en place la gratuité des transports en commun (département, municipalités) pour les apprentis.

En effet, l'éloignement entre le lieu de l'entreprise, le lieu d'enseignement et le domicile est un frein très important au développement de l'apprentissage

- Revoir le système de rémunération car il pénalise, en réalité, le retour vers l'apprentissage des jeunes qui se trouvent en difficulté de parcours.
- Revoir les textes qui interdisent l'apprentissage pour les élèves mineurs (mais en débat dans la Commission pour les modalités : statut du jeune, etc..)

NB : ne pas oublier que dans certains secteurs comme la Coiffure, l'apprentissage est non seulement une modalité de formation professionnelle initiale mais constitue également une période d'essai en vue d'un recrutement à son issue

Plus particulièrement, pour les Collèges :

En remarquant que *le plus grand nombre d'apprentis est issu directement des Collèges. (70% en Région PACA) - ce qui est trop souvent oublié en particulier au niveau national,* la plupart des professeurs de Collèges et des COP ne sont pas ou insuffisamment formés à propos de l'apprentissage : méconnaissance de ses modalités, de la carte des CFA et des formations proposées..

D'où six propositions :

- **Former les professeurs et les COP à propos de l'apprentissage lors de la formation initiale (à l'ESPE) et de leur formation continue.**
- **Nommer un COP référent sur l'apprentissage, spécialiste des dispositifs et relais auprès des autres COP.**
- **Intégrer l'apprentissage dans le projet d'orientation du Collège à soumettre chaque année au CA, y compris dans les « parcours avenir »**
- **mettre en place des campagnes d'information et de communication sur l'apprentissage, sur les avantages du dispositif qui sont encore relativement mal connus.**
- **Maintenir les classes de 3^{ème} Prépa Pro au sein des lycées professionnels**
- **Proposer à d'anciens élèves ayant suivi ensuite un parcours en apprentissage, de venir témoigner dans leur Collège d'origine.**

Deux autres propositions pour valoriser l'apprentissage :

La Commission propose :

- **d'obtenir un accord du Rectorat pour que les Diplômes réussis par les apprentis en juin soient remis officiellement au sein de l'Etablissement d'origine (LP ou CFA), par exemple au mois d'octobre ou de novembre suivant (comme dans l'Académie de Lyon),**

Les atouts d'un tel dispositif :

- *Valorisation du jeune pour sa réussite. Fierté partagée avec les personnes qui ont accompagné le jeune sur ce parcours*
- *Valorisation du parcours du jeune auprès de ses parents*
- *Valorisation de l'équipe pédagogique*
- *Valorisation du tuteur de l'entreprise (invité)*
- *Renforcement du lien école-entreprise (présence des tuteurs dans l'établissement ou le CFA)*
- *Capacité à suivre l'élève dans son parcours post diplôme (emploi, poursuite d'études)*
- *Capacité à mettre en relation les jeunes en cours de formation et les diplômés (témoignages, retours d'expérience)*
- *Mise en réseau des entreprises accueillantes, toutes sensibles sur un même bassin à la problématique de la formation. Partage d'expériences.*
- **de systématiser l'envoi d'une lettre de remerciement par l'élève ou l'apprenti au tuteur ou maître d'apprentissage qui l'a aidé à acquérir une partie des compétences requises**

3- pour développer les différentes formes de mixité :

La Commission souligne la nécessité, lorsque l'on évoque les situations de « mixité », de préciser s'il s'agit de la mixité des parcours ou de la mixité de situations d'apprentissage.

-La mixité des parcours :

Elle correspond à *la préparation à un même Diplôme professionnel dans un premier temps sous statut scolaire puis par apprentissage (ou inversement, mais c'est plus rare !)*

ex : préparation d'un bac pro, la seconde professionnelle sous statut scolaire puis la première et la terminale professionnelle par apprentissage.

Une des conditions indispensable réside dans l'existence *préalable* de cette même formation sous statut scolaire dans le LP car tous les jeunes de première année ne trouveront pas forcément un contrat d'apprentissage pour continuer.

NB : Une expérience dans l'académie :

En classe de seconde professionnelle, les élèves pressentis pour l'apprentissage sont identifiés dès la première année avec la participation des entreprises,.

Ils sont suivis par des entreprises signataires d'une convention « morale » car le contrat d'apprentissage ne débutera qu'en première professionnelle.

Ils peuvent ainsi identifier dans ce cas, leur futur maître d'apprentissage.

Les élèves pressentis font des périodes pendant les petites vacances scolaires dans les entreprises identifiées en plus des semaines de prévues en seconde professionnelle. Ils bénéficient ainsi de la mise en place de modules connaissance et culture de l'entreprise, pour le développement de savoir-être, etc...

L'organisation est effectuée avec une équipe pédagogique volontaire pour rentrer dans la démarche et une optimisation du travail en équipe pluridisciplinaire. Cette organisation doit anticiper les éventuels changements de statuts pendant le cursus.

Un dispositif d'accompagnement personnalisé est mis en place

(exemple : préparation à l'apprentissage dans l'entreprise signataire de la convention, et aménagement de la durée de la période de formation en milieu professionnel, suivi pédagogique...)

-La mixité des situations d'apprentissage :

Elle correspond à *des classes ou des groupes où se retrouvent simultanément des jeunes sous statut scolaire ou étudiant et des apprentis.*

Une telle mise en œuvre est complexe car les durées et rythmes d'alternance avec l'entreprise ne sont pas les mêmes.

Plusieurs écueils pédagogiques théoriques rendent cette complémentarité difficile, au-delà des contraintes organisationnelles de l'alternance.

Les enseignants sont encore peu enclins à s'engager dans une hétérogénéité de public (réticence « naturelle » peut-être ?).

Propositions :

- **Instaurer la mixité des situations d'apprentissage lorsqu'elle répond à un besoin identifié (amélioration des parcours de formation, pour maintenir des formations en déficit d'élèves, etc..).**
- **Respecter l'unité de lieu qui est un élément important pour la réussite d'un dispositif de mixité,**
- **Lever les barrières administratives et financières pour permettre le développement de cette mixité dans les établissements publics et privés sous contrat (statut des enseignants, statut de l'élève, financement)**

4- pour l'articulation entre les Contrats d'apprentissage et les Contrats de professionnalisation :

- Les Contrats de professionnalisation :

Conformément à l'accord entre les Partenaires sociaux et aux dispositions réglementaires qui ont suivi, *les Contrats de professionnalisation* doivent permettre *une adaptation au premier poste de travail après un premier parcours en Formation initiale et donc après l'obtention d'un premier Diplôme professionnel (à quelque niveau que ce soit).*

Les Contrats de professionnalisation doivent donner la possibilité d'obtenir *une Certification telle qu'un CQP, un Titre homologué (ou éventuellement un deuxième Diplôme professionnel).*

Ils relèvent de *la Formation continue des adultes.*

- La fusion ou la complémentarité entre les Contrats d'apprentissage et les Contrats de professionnalisation.

On constate que les Contrats de professionnalisation sont utilisés parfois à *la place de Contrats d'apprentissage* et avec un objectif diplômant par certaines Entreprises, Branches professionnelles et Organismes de formation continue.

Les deux principaux arguments évoqués sont :

- *la souplesse d'utilisation par un démarrage possible tout au long de l'année, et*
- *des avantages financiers*

La Commission a analysé les différentes raisons qui amènent à ce que soit évoquée la possibilité d'une fusion entre les Contrats d'apprentissage et les Contrats de professionnalisation :

- *ici ou là, une préparation par les apprentis, d'un CQP ou d'un Titre à la place d'un Diplôme professionnel, désormais réglementairement possible pour certains jeunes,*
- *une diminution par conséquent, du nombre d'heures de formation pour ces apprentis,*
- *des économies dans le coût de l'apprentissage,*
- *un accès pour les organismes de formation continue (souvent à l'origine de cette demande) à un nouveau marché, celui de l'apprentissage..*

Une proposition de la Commission :

Après discussion, la Commission s'est mise d'accord sur le fait qu'une fusion :

- **ne serait ni dans l'intérêt des jeunes ni des entreprises, ni des CFA**
- **créerait une inégalité entre les jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire et les jeunes en apprentissage :**
 - *durée alors nettement plus courte pour les apprentis,*
 - *possibilité d'accès à un CQP ou un Titre homologué et plus à un Diplôme professionnel pour les apprentis,*
- **entraînerait une confusion forte vis-à-vis des familles et des jeunes.**

La maquette des diplômes professionnels est déjà très large. Le déficit d'image de l'enseignement professionnel existe déjà malgré la dénomination « Bac » Professionnel. L'apparition d'intitulés nouveaux (CQP ou Titres) pourrait donc renforcer les inquiétudes déjà bien présentes en amont de l'orientation.

5- L'apprentissage et l'évolution des métiers :

La Commission a souligné *le décalage ponctuel entre certains référentiels de Diplômes professionnels (car actualisés tous les 5 ans en moyenne) et les constantes évolutions technologiques pour certains métiers.*

Deux solutions ont été évoquées pour les périodes lorsqu'il y a encore décalage :

- **Adaptation sur le poste de travail pendant le contrat d'apprentissage,** **ou**
- **Possibilité d'un contrat de professionnalisation à l'issue du contrat d'apprentissage**